

**BILENDI**  
*Société Anonyme*  
*Au capital de 314.777,52 euros*  
*Siège social : 3, rue d'Uzès – 75002 Paris*  
*428 254 874 RCS Paris*

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société **BILENDI** (la « **Société** » ou « **Bilendi SA** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe (tel que ce terme est défini ci-après) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES**

La Société et le Groupe ont poursuivi le développement de leur activité au cours de l'année 2017. Bilendi SA bénéficie ainsi pleinement des effets positifs liés aux investissements technologiques et commerciaux réalisés ces dernières années.

La croissance a été portée par la forte dynamique de l'activité par le développement de l'activité internationale au travers notamment des différentes filiales du Groupe. La moindre dynamique en France s'explique par l'internationalisation grandissante des acteurs du marché.

L'acquisition de 100% du capital de la société iVOX BVBA, le numéro 1 des panels en ligne en Belgique, finalisée le 30 mars 2017, a encore accéléré le développement du groupe dans les services digitaux pour les études. iVOX BVBA fournit des services digitaux au marché des études et est particulièrement reconnu pour la taille et la qualité de son access panel qui couvre toute la Belgique (Flandre, Wallonie et région de Bruxelles). Les équipes d'iVOX BVBA, constituées notamment d'experts issus de l'Université de Louvain, sont reconnues en particulier pour leur capacité à innover dans les nouveaux modes d'enquêtes digitales.

**A. Le Groupe**

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation pour l'exercice 2017 sont les suivantes (le « **Groupe** ») :

- Bilendi SA,
- Dateos SARL,
- Bilendi Technology SARL,
- Bilendi Ltd,
- Fabuleos SAS,
- Bilendi GmbH,
- Badtech SAS,
- Bilendi A/S (ex M3 Research A/S) avec ses deux filiales Bilendi AB et Bilendi OY (ex M3 Research AB et M3 Research OY),

- Bilendi Services Limited,
- iVOX BVBA,
- 2WLS SA, filiale marocaine dans laquelle la participation de Bilendi SA est de 51 %.

L'ensemble des sociétés du groupe étant contrôlées de manière exclusive, elles ont toutes été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe est intégré fiscalement en France. Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Bilendi SA, Dateos SARL, Bilendi Technology SARL, Fabuleos SAS et Badtech SAS.

Concernant les sociétés Bilendi Ltd, Bilendi GmbH, 2WLS SA, Bilendi A/S, Bilendi AB, Bilendi OY, Bilendi Services Ltd et iVOX BVBA, il n'y a pas d'intégration fiscale dans la mesure où les sièges sociaux de ces sociétés ne sont pas situés en France.

L'exercice 2017 a été marqué par une croissance de 16%. À périmètre et taux de change constant, la croissance est de 10% ce qui est une réelle performance compte tenu de la taille du Groupe. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international est désormais de 69% contre 64% en 2016, et les contrats multi-pays continuent leur montée en puissance.

Grâce à 12 trimestres consécutifs de croissance soutenue, le chiffre d'affaires du groupe a plus que doublé en 3 ans. Cette performance a été possible grâce à la qualité des équipes, aux innovations technologiques et aux panels.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 du Groupe que nous soumettons à votre approbation sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 26.125.334 euros contre 22.447.800 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 26.459.091 euros contre 23.122.772 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation consolidées se sont élevées à 23.889.608 euros contre 21.485.080 euros lors de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 2.569.483 euros contre 1.637.692 euros euros au titre de l'exercice précédent ;
- par ailleurs le résultat financier est négatif à 121.270 euros, le résultat exceptionnel est négatif à 196.931 euros alors que la charge d'impôts se monte à 243.671 euros ;
- Conformément aux règlements alors en vigueur, les écarts d'acquisition ont été amortis de façon linéaire jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1er janvier 2016, comme l'autorise désormais le règlement n° 2015-07 du 23 novembre 2015 de l'ANC, lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Bilendi effectue, à chaque clôture des comptes, un test de dépréciation ; la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été constatée sur la période.
- l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 1.982.064 euros contre un bénéfice net comptable de 1.359.450 euros lors de l'exercice précédent.

## **B. La Société**

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé 9.433.141 euros contre 9.260.588 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 9.995.824 euros contre 9.621.936 euros lors de l'exercice précédent ;

- les charges d'exploitation se sont élevées à 9.767.572 euros contre 8.996.422 euros lors de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier positif de 1.773.052 euros qui intègre des dividendes reçus à hauteur de 971.730 euros et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation des titres de participation ou des comptes courant des filiales pour un montant net positif de 714.460 euros, du résultat exceptionnel positif de 39.357 euros et d'un produit d'impôt de 270.585 euros, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 2.311.246 euros contre un bénéfice net comptable de 1.146.152 euros lors de l'exercice précédent.

L'activité propre de la Société a ainsi poursuivi sa croissance au cours de l'exercice 2017 avec un chiffre d'affaires en hausse de 2% qui passe à 9.433.141 contre 9.260.588 euros. Les services digitaux pour les études ont été le moteur de cette croissance.

Compte tenu de la situation nette négative et du manque de visibilité sur les résultats futurs de la société Badtech SAS, la Société a constaté une dotation complémentaire, à hauteur de 65.478 euros, de la provision pour dépréciation sur compte courant accordé à sa filiale, dont le montant total est égal à la situation nette négative de Badtech SAS.

Compte tenu d'une révision des perspectives de croissance et de rentabilité de la société Fabuleos SAS, la Société a constaté une provision pour dépréciation complémentaire des titres de sa filiale à hauteur de 220.062 euros, la valeur nette des titres de Fabuleos SAS dans les livres de Bilendi SA étant désormais nulle.

La provision pour dépréciation des titres de participation de la société Bilendi Limited a été partiellement reprise sur l'exercice, pour un montant de 1.000.000 euros, afin de tenir compte de la très forte croissance et de l'amélioration de la rentabilité de cette filiale anglaise.

## **II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

## **III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Après trois exercices de forte croissance en 2015, 2016 et en 2017, la Société anticipe en 2018 la poursuite de la croissance et de l'amélioration de sa rentabilité.

Cette croissance sera portée par la dynamique actuelle et par la poursuite des investissements technologiques et commerciaux.

Bilendi SA poursuivra également dans la même logique le développement de ses activités à l'étranger, au travers de ses différentes filiales, grâce notamment au renforcement des synergies commerciales et techniques entre les différentes sociétés du Groupe et en continuant à élargir son offre de services.

La Société continuera d'étudier de nouvelles opportunités de croissance externe et de développement.

## **IV. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement de nouvelles solutions informatiques et de développement des produits existants. Les coûts associés sont généralement passés en charges de l'exercice. Certaines dépenses de développements conduisant à la réalisation de logiciels commercialisés ou d'outils destinés à être utilisés sur le long terme, sont activées en immobilisations incorporelles.

## **V. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

### **A. La Société**

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine.

La Société a souscrit en 2017 deux emprunts pour un montant total de 1.750.000 euros en principal, notamment afin de financer sa croissance externe.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Bilendi SA pourrait être confronté sont les suivants :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la fidélisation CRM et des services pour les études
- Risque du non renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées
- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques et informatiques
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation.

#### Délais de paiement :

En application des dispositions prévues aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société, nous vous donnons ci-après le détail des factures fournisseurs et clients échues au 31 décembre 2017 en nombre et en montant :

		<b>0 jour</b> (indicatif)	<b>De 1 à 30</b> <b>jours</b>	<b>De 31 à 60</b> <b>jours</b>	<b>De 61 à 90</b> <b>jours</b>	<b>90 jours et</b> <b>plus</b>
<b>Dettes</b> <b>fournisseurs</b>	Nombre de factures	206	413	10	499	199
	Montants HT	233 434 €	416 844 €	438 €	17 864	90 968 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		4,4%	7,9%	0,0%	0,3%	1,7%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

<b>Créances clients</b>	Nombre de factures	273	169	105	42	179
	Montants HT	1 598 364 €	522 948 €	314 657 €	151 712 €	668 764 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice		16,9%	5,5%	3,3%	1,6%	7,1%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

### **B. Le Groupe**

La situation financière du Groupe est saine. Il dispose d'une trésorerie d'environ 8,3 millions d'euros. Pour financer sa croissance externe, Bilendi SA a souscrit en 2015, 2016 et 2017 divers emprunts moyen terme dont le solde se monte au 31 décembre 2017 à 4,5 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 15.869.746 euros au 31 décembre 2017.

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont identiques à ceux exposés ci-avant pour la Société.

## VI. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 1) Répartition du capital social et des droits de vote des actions inscrites au nominatif

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huitièmes ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2017 :

- Au 31 décembre 2017 la société Custom Solutions détenait, comme au 31 décembre 2016, plus du quart du capital. Au 31 décembre 2017, elle détenait plus du tiers des droits de vote, contre plus du cinquième au 31 décembre 2016.

- Au 31 décembre 2017 Monsieur Marc Bidou détenait, comme au 31 décembre 2016, plus du dixième du capital et plus des trois vingtièmes des droits de vote.

- Au 31 décembre 2017 la société Talence Gestion détenait plus du vingtième du capital, contre plus du dixième au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017 elle détenait, comme au 31 décembre 2016, plus du vingtième des droits de vote.

- Au 31 décembre 2017 la société VATEL détenait plus du vingtième du capital et des droits de vote.

### 2) Modifications du capital social intervenues au cours de l'exercice écoulé

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale (euros)</b>	<b>Capital social (euros)</b>
Actions composant le capital social en début d'exercice	3.436.769	0,08	274.941,52
Actions annulées au cours de l'exercice écoulé	-	-	-
Actions émises au cours de l'exercice écoulé	497.950	0,08	39.836,00
<b>Actions composant le capital en fin d'exercice</b>	<b>3.934.719</b>	<b>0,08</b>	<b>314.777,52</b>

Le 16 juin 2017, le conseil d'administration de Bilendi SA a constaté la réalisation d'une augmentation de capital ouverte au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande globale de 2.133.942 actions, représentant une sursouscription de 5.4 fois et un montant total demandé de 16.2 millions d'euros.

Sur l'offre au public, 329.528 titres ont été demandés par 1.064 investisseurs individuels, soit 8,4 fois l'offre destinée aux personnes physiques.

Compte tenu de cette forte demande, la Société a décidé d'exercer intégralement la clause d'extension, à hauteur de 59.132 actions supplémentaires, et ainsi de porter le nombre de titres offerts à 453.350, à un prix unitaire de 7,61 euros, représentant un montant total de 3,45 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Les 453.350 actions émises après exercice intégral de la clause d'extension, représentent 11,6 % du capital et 10,5 % des droits de vote après réalisation de l'augmentation de capital.

Le montant de l'augmentation de capital, prime incluse et net de frais, est de 3.150.502 euros.

Par ailleurs, 44.600 nouvelles actions ont été émises au cours de l'exercice suite à l'exercice de certains BSA, BSPCE, Stock-options ou à l'attribution définitive d'actions gratuites.

3) Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité :
  - o 219.263 actions ont été achetées au cours moyen de 9,47 euros ;
  - o 229.219 actions ont vendues au cours moyen de 8,75 euros.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait dans le cadre dudit contrat de liquidité 28.828 de ses propres actions de 0,08 euro de nominal pour une valeur brute de 302.014 euros et une valeur nette de 287.415 euros.

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

Dans le cadre dudit programme de rachat (hors contrat de liquidité), au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, la Société ne détenait aucune de ses propres actions. Aucun rachat n'a été effectué au cours de l'année 2017.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune opération de rachat ou de vente de ses propres actions en application des dispositions de l'article L. 225-208 du code de commerce.

4) Approbation des rapports complémentaires du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

Néant.

## **VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL**

1) Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

2) Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des attributions d'actions gratuites dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-4 du code de commerce.

3) Seuil de participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice les salariés de notre Société et des sociétés qui lui sont liées ne détiennent aucune participation dans le capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du code de commerce.

## **VIII. OPERATIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouvez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier au cours de l'exercice écoulé :

<b>Date de l'opération</b>	<b>Déclarant</b>	<b>Instrument financier</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération (en euros)</b>	<b>Prix unitaire (en euros)</b>
NEANT					

## **IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **1) Résultats des filiales et participations de la Société**

Vous trouverez dans le tableau annexé aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les principales informations financières des filiales et participations de la Société dont l'activité est exposée ci-avant.

### **2) Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé**

Néant.

### **3) Cessions de participations**

Néant.

### **4) Aliénations d'actions et participations croisées**

Néant.

### **5) Sociétés contrôlées – autocontrôle**

Notre Société contrôle les sociétés suivantes : Bilendi Technology S.A.R.L (100 %), Dateos S.A.R.L. (100 %), Bilendi Ltd (100 %), Fabuleos SAS (100 %), Bilendi GmbH (100%), Badtech SAS (100 %), Bilendi A/S (100%), Bilendi AB (100%), Bilendi OY (100%), Bilendi Services Limited (100%), iVOX BVBA (100%) et 2WLS SA (51%).

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

### **6) Succursales**

Néant.

## **X. PRESENTATION DES COMPTES - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

### **1) Présentation des comptes sociaux**

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

### **2) Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net de 2.311.246 euros que nous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ».

3) Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

4) Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant global des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 du code général des impôts est nul pour l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous demandons de prendre acte de ce fait.

5) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**XI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Dans le cadre de son obligation de fournir à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise, et conformément à la possibilité qui lui est offerte, le conseil d'administration a fait le choix de présenter les informations nécessaires, définies à l'article L225-37-4 du code de commerce, au sein du rapport de gestion dans le présent paragraphe.

1) Liste des mandats sociaux ou fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après (Annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

2) Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article L. 225-37-4 du code de commerce

Nous avons donné à votre commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter son rapport spécial que lui prescrit d'établir l'article L. 225-38 du code de commerce et vous soumettons un projet de résolution relative à l'approbation de ce rapport.

Eu égard aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des est fournie en Annexe 3.

3) Compte rendu des délégations consenties par les assemblées d'actionnaires au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 est annexé au présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé. (Annexe 4).

4) Présidence et Direction Générale

Nous vous rappelons qu'aux termes des décisions en date du 30 juin 2015, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts, de renouveler son option pour le cumul des fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction Générale. Il a, en outre, décidé de renouveler le mandat de Président Directeur

Général de Monsieur Marc Bidou pour la durée de son mandat d'administrateur.

**5) Situation des mandats des administrateurs**

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Eric Petco, Jean-Pierre Détrie et Emmanuel Brizard pour une durée de six années laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Madame Caroline Noublanche court jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe Guérint et Monsieur Marc Bidou courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**6) Jetons de présence**

Nous vous proposons d'allouer une somme de 60.000 euros aux administrateurs à titre de jetons de présence pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018.

**7) Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Nous vous rappelons que les mandats de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et BEAS, commissaire aux comptes suppléant viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et BEAS, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six années laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**XII. PRETS INTERENTREPRISES**

Conformément à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, modifié par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016, nous vous informons que la Société n'a conclu aucun prêt interentreprise de moins de deux ans avec des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le conseil d'administration**

**ANNEXE 1**

**TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES CLOS AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	299 334	299 334	274 942	274 942	314 778
Nombre d'actions ordinaires	3 741 680	3 741 680	3 436 769	3 436 769	3 934 719
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffres d'affaires (HT)	7 100 894	6.634.665	8.663.895	9 260 588	9 433 141
Résultats av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 018 364	195 788	1 652 986	1 869 784	1 989 291
Impôts sur les bénéfices	- 140 572	- 216 780	- 184 909	-176 467	-270 585
Participation des salariés					
Résultats ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 236 751	- 139 984	541 429	1 146 152	2 311 246
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,81	0,11	0,53	0,60	0,57
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,33	- 0,04	0,16	0,33	0,59
Dividende attribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	36	35	39	38	38
Montant de la masse salariale	2 177 420	2 204 343	2.351.567	2 390 835	2 501 430
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	1 023 063	1 023 206	1.077.851	1 086 533	1 203 933

**ANNEXE 2**

**LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCÉS AU TITRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIÉTÉ (« Société Concernée ») PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Dirigeants et associés de la société			Fonctions exercées et intérêts détenus d'autres sociétés y compris les étrangers et les sociétés du groupe			
Fonctions exercées dans la société	Nom, prénom, date de naissance	Fonctions salariées	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du conseil d'administration Directeur Général	Marc BIDOU 18/05/1966		Bilendi S.A. Dateos Bilendi Ltd Fabuleos 2WLS (2) Bilendi Gmbh Geolid Badtech Bilendi (ex M3 Research) Bilendi (ex M3 Research) Bilendi (ex M3 Research) Bilendi Services iVOX	S.A. SARL Limited SAS SA Gmbh SAS SAS A/S AB OY Limited BVBA	Paris- France Paris – France Londres – GB Paris - France Casablanca - Maroc Berlin – Allemagne Lyon – France Paris – France Odense – Danemark Stockholm – Suède Helsinki – Finlande EBENE – Ile-Maurice Louvain - Belgique	P- DG Gérant Chairman administrateur Président Administrateur Geschäftsführer Membre du comité stratégique Président Chairman of the board Styrelseordförande Ordförande Directeur Gérant
Administrateur	Philippe GUERINET 21/12/1966		Maydream  Maydream, Inc	SA  Incorporated	Suresnes (FR)  Hoboken (NJ)	Administrateur – Président Directeur Général Administrateur / Trésorier
Administrateur	Eric PETCO 05/04/1960		Euroformadis Sorec HSK	SAS SARL SAS	Paris (FR) Valenciennes (FR) Montrouge (FR)	Président Gérant Président
Administrateur	Emmanuel BRIZARD 17/11/1948		Néant			
Administrateur	Jean Pierre DETRIE 24/09/1946		HARDY BUSINESS SIMULATION MODELISA	SAS SARL	Villebon (FR) Boulogne (FR)	Président Gérant
Administrateur	Caroline NOUBLANCHE 13/07/1976		Néant			

**ANNEXE 3**

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

<b>Personne morale ou physique co-contractante</b>	<b><u>Dates</u></b>		<b>Conventions</b>	<b>Montants €</b>
	<b>CA ou CS ayant autorisé la convention</b>	<b>Contrat</b>	<b>Objets, conditions et rémunérations, etc</b>	<b>Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice</b>
Bilendi Limited	12 décembre 2017		Convention par laquelle Bilendi SA se porte garant des paiements des loyers et des charges par Bilendi Limited par sa filiale Bilendi Limited auprès du bailleur de celle-ci.	0 €

#### ANNEXE 4

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant initialement autorisé (le cas échéant, solde du montant autorisé après utilisations des délégations par le conseil d'administration)	Utilisation des délégations par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	Montant utilisés / nombre de titres émis / souscrits
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (14ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 60.000 options de souscription ou d'achat d'actions (les « Options 2015-1 »)	Nombre maximum de titres : 60.000 <sup>1</sup> (Solde 26.000) Montant nominal maximum : 4.800 euros (Solde : 2.080) Autorisation valable jusqu'au 29 août 2018.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (19ème résolution)	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social, par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 50.000 euros <sup>2</sup>  Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 4.000.000 euros <sup>3</sup>  Autorisation échue depuis le 30 août 2017.	CA du 16/06/2017 : constatation de l'augmentation de capital par création de 453.350 actions nouvelles Néant	
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (11ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 80.000 options de souscription ou d'achat d'actions (les « Options 2016-1 »)	Nombre maximum de titres : 80.000 <sup>4</sup> (Solde 63.000) Montant nominal maximum : 6.400 euros (Solde 5.040 euros)  Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	CA du 12/12/2017 : attribution de 17.000 Stock-Option 2016-1	Néant

<sup>1</sup> Limite globale pour l'ensemble des BSA 2015-1 et Options 2015-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015.

<sup>2</sup> Plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 a été fixé à 50.000 euros.

<sup>3</sup> Montant global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 a été fixé à 4.000.000 euros.

<sup>4</sup> Limite globale pour l'ensemble des BSA 2016-1 et Stock-Options 2016-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (12ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement 50.000 actions (AGA 2016-1).	Nombre maximum de titres : 50.000 (Solde 26.000) Montant nominal maximum : 4.000 euros (Solde 2.080 euros) Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	CA du 12/12/2017 : attribution de 24.000 AGA 2016-1	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (17ème résolution)	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Nombre maximum de titres : 15% du nombre de titres initialement émis  Autorisation valable jusqu'au 22 août 2018.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2017 (12ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement 70.000 actions (AGA 2017-1).	Nombre maximum de titres : 70.000 Montant nominal maximum : 5.600 euros Autorisation valable jusqu'au 14 août 2020.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2017 (15ème résolution)	Délégation au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 60.000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 4.000.000 euros  Autorisation valable jusqu'au 14 août 2019.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2017 (19ème résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant nominal maximum : 60.000 euros  Autorisation valable jusqu'au 14 août 2019.	Néant	Néant

<p>Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2017 (21ème résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société</p>	<p>Nombre maximal de bons de souscription pouvant être émis : nombre des actions composant le capital lors de l'émission des bons</p> <p>Montant nominal total de l'augmentation de capital : 100 % du montant nominal du capital social, à ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</p> <p>Autorisation valable jusqu'au 14 décembre 2018.</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>
--	---	---	--------------	--------------